



## Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg Un débrayage et des actions totalement licites – Ne nous laissons pas intimider!

Dans une communication adressée aujourd'hui à l'ensemble du personnel de l'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat informe qu'il considère le débrayage du mardi 30 avril, 9h00 à 10h00, comme illicite.

Les associations membres de la FEDE et le SSP ont été choqués de cette « Information » (pression) dont les partenaires sociaux n'ont pas été informés préalablement.

Le personnel est très inquiet et remonté face au projet de révision de la Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) qui péjore en l'état de manière très importante leur conditions de retraite : les pertes peuvent aller jusqu'à -25%.

Sur le fond, l'appréciation, par le Conseil d'Etat, du caractère « illicite » du débrayage et des actions prévus le 30 avril est totalement erronée :

- Le Conseil d'Etat se fonde sur une modification de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain uniquement. Cette argumentation est incorrecte et indigne.
- > En refusant le droit de débrayer et d'organiser des actions, le Conseil d'Etat bafoue un droit constitutionnel.
- > L'ampleur des péjorations légitime le fait que le personnel puisse s'exprimer librement compte tenu de la situation.

Les assocations membres de la FEDE et le SSP n'accepteront que le personnel puisse être sanctionné pour avoir défendu ses intérêts et exprimé des craintes légitimes.

Le SSP et la FEDE maintiennent l'appel au débrayage et aux actions prévus le mardi 30 avril, 9h00 à 10h00. Face à ces pressions, les associations membres de la FEDE et le SSP présenteront un front uni.

Plus que jamais, il est nécessaire que l'ensemble du personnel de l'Etat et des institutions affiliées à la CPPEF participent au débrayage et aux actions prévus le mardi 30 avril.

Contacts: FEDE: Gaétan Emonet, 079 607 95 52

SSP: Gaétan Zurkinden, 079 462 12 83